



Locataire très protégée pas officiellement que puis je faire

Par **studapart**, le **13/04/2008** à **12:00**

Suite à des problèmes de destruction d'installation électrique, non paiement des charges locatives depuis plus d'un an, inscription à la chambre de commerce non conforme (loueur du fond décédé depuis 5 ans) . J'ai été condamné en référé à 1200 € d'amende, normal si j'avais été le locataire frauduleux, mais je suis le propriétaire.rnrn Je suis repassé pour la même chose pour une procédure de fond.mon avocat ne c'est pas présenté, il a envoyé un associé qui ne connaissais pas du tout le dossier la plaidoirie n'a pas dépassée les deux minutes , avant il m'a conseillé de ne pas présenter mon dossier devant les juges malgré qu'il soit en béton que sait mon avocat qu'elle ne veux pas me dire. à la plaidoirie l'avocat adverse a remis des documents d'heritage à la juge, document qui nous etait complètement inconnu et ne faisais pas partie des pieces jointes par la partie adverse rnceci est un sos que puis je faire, plusieurs personnes ont portés plainte contre cette locataire pour tapage nocturne, la police ne se déplace pas, il n'y a aucune suite.rn [s]**incroyable**[s] j'ai fait passer une commission de securité dans le local comercial commission qui demande la fermeture pour raison de securité la locataire c'est vantée de connaitre du monde, qu'elle ne fermerait pas en effet aucun travaux effectués et sur présentation de document la comission est passer positive rn je ne vous ferait pas le récit de toute l'histoire vous ne me croiriez pas contactez moi si vous pouvez maider je ne sais plus quoi faire